

---

## TERMES DE REFERENCE

---

### Projet Autisme

#### **Rapporteur/se de réunion de travail réflexion pour la rédaction du protocole de coordination pour l'inclusion des enfants ayant des TSA en milieu scolaire ordinaire**

#### **1. CONTEXTE**

##### **La question de l'autisme en Tunisie**

En Tunisie, les Troubles du spectre autistique (TSA) sont encore classés dans la catégorie du handicap mental, ce qui explique l'absence de données spécifiques concernant ce groupe. Le diagnostic est généralement posé tardivement, souvent entre 3 et 4 ans, voire autour de 6 ans, au moment de l'entrée à l'école. Dans la plupart des cas, les enfants fréquentent l'école quelques mois seulement avant d'être déclarés « non scolarisables » et orientés vers des centres spécialisés pour personnes avec handicap mental. Or le personnel de ces structures est rarement, voire pas du tout, formé à la prise en charge spécifique des enfants avec TSA. Les pédiatres, seuls professionnels habilités à poser un diagnostic restent, peu nombreux et leurs services sont onéreux, en particulier dans les gouvernorats du Sud. Quant aux Unités Régionales de Réadaptation (URR), censées assurer une première évaluation et un suivi médical pluridisciplinaire (pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues), elles ne disposent pas des ressources humaines et techniques nécessaires pour garantir un accompagnement adéquat et continu aux enfants avec TSA.

Selon le Ministère des Affaires Sociales (MAS), la Tunisie compte 24 centres spécifiquement dédiés à l'autisme répartis sur 10 gouvernorats, d'après les données issues des structures régionales du ministère. Toutefois, la majorité des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ne sont pas inscrits dans ces centres spécialisés : à l'échelle nationale, on recense environ 300 centres, dont plusieurs sont gérés par l'UTIAM.

En principe, les services sociaux et médicaux devraient jouer un rôle central dans l'accompagnement adapté des enfants avec TSA afin de favoriser leur inclusion scolaire et sociale. Cependant, les professionnels manquent encore de formation et d'outils adaptés pour appliquer des approches multidisciplinaires efficaces. Par ailleurs, les familles ne bénéficient ni d'un dispositif d'orientation clair ni d'un accompagnement structuré et continu de qualité. Or, les troubles du spectre autistique sont souvent difficiles à gérer au

quotidien -crises de colère, absence du langage parlé ou langage parlé non fonctionnel, troubles sensoriels, troubles du sommeil, etc.

Ces difficultés ont tendance à s'intensifier à l'adolescence, augmentant la charge des aidants, en particulier des mères, et mettant à l'épreuve l'équilibre familial.

## Le projet Autisme mis en œuvre par Handicap International

Depuis février 2023, Handicap International, met en œuvre, avec le soutien de la coopération monégasque, la deuxième phase du projet « Pour une prise en charge et inclusion des enfants avec TSA » (2023-2025). Cette phase vise à consolider les acquis de la première phase, notamment en matière de coordination entre les différents acteurs, de formation des professionnels et de sensibilisation à l'échelle nationale.

Les partenaires associatifs et institutionnels soulignent la nécessité de renforcer l'inclusion des enfants avec TSA à travers :

- Le développement des compétences des acteurs de la deuxième ligne,
- L'adaptation des approches de prise en charge,
- L'amélioration de l'inclusion scolaire,
- L'ouverture sur des expériences internationales,
- Et l'accompagnement des familles.

Cette phase du projet vise à

- Consolider le dispositif multisectoriel de prise en charge, en mobilisant les acteurs régionaux et locaux de deuxième ligne pour une approche concertée et adaptée ;
- Favoriser l'inclusion scolaire en milieu ordinaire dans les zones pilotes de Tunis, Médenine et Tozeur, en travaillant directement avec les enseignants, professionnels et familles ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'autisme, à travers le renforcement des réseaux de professionnels et associatifs.

Mis en œuvre en partenariat avec les ministères des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Éducation, ainsi qu'avec les associations Le Défi (Tozeur) et Amal (Médenine), le projet place les familles au cœur de son action. Des espaces de dialogue multi-acteurs ont permis d'identifier les obstacles, de coconstruire des solutions innovantes adaptées et de promouvoir une inclusion scolaire effective.

En favorisant ces dynamiques collectives, la phase 2 a posé des jalons concrets pour une meilleure coordination des services et une inclusion scolaire durable, dans un environnement bienveillant et respectueux des droits des enfants avec TSA.

## 2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Dans le cadre du projet « Pour une meilleure prise en charge socio-éducative des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) », mis en œuvre par Humanity & Inclusion (HI) en Tunisie, et visant à promouvoir une éducation véritablement inclusive, l'élaboration d'un protocole de coordination entre les différents acteurs impliqués dans l'inclusion scolaire des enfants avec TSA constitue une étape clé du processus.

La mise en place d'un tel protocole répond à la nécessité de clarifier les rôles, harmoniser les pratiques et renforcer la collaboration intersectorielle entre les milieux familial, spécialisé et scolaire ordinaire. En effet, l'absence de mécanismes de coordination formalisés engendre souvent des ruptures dans le suivi des enfants, des doublons d'intervention et une communication limitée entre institutions. Ce protocole vise donc à garantir une prise en charge cohérente, continue et concertée, condition indispensable pour assurer une inclusion effective et durable des enfants avec TSA au sein des écoles ordinaires.

Après validation le 8 octobre 2025 d'une table des matières enrichie, celle-ci servira de référence pour la rédaction du document. Pour finaliser le contenu du protocole, un atelier de réflexion et de rédaction de deux jours sera organisé, offrant aux participants un espace d'échanges et de production collaborative.

Un(e) rapporteur(se) sera mobilisé(e) pour consigner de manière complète et structurée les travaux, discussions et résultats issus de l'atelier.

### **3. OBJECTIFS DE LA MISSION**

#### **a) Objectif général :**

L'objectif de la mission est de recruter un(e) rapporteur(se) chargé(e) de participer à l'atelier de réflexion et de coordination sur l'inclusion des enfants avec TSA en milieu scolaire ordinaire, et d'assurer la prise de notes, la synthèse et la rédaction d'un rapport complet des deux journées, incluant la restitution structurée des travaux de groupe, conformément à la structure du protocole à élaborer.

#### **b) Objectif spécifique**

- Assurer la prise de notes et la collecte des contenus conformément à la table de matière du protocole, pour faciliter sa rédaction finale ;
- Identifier et formaliser les recommandations, bonnes pratiques et réussites (« success stories ») mises en avant par les participants ;
- Rédiger un rapport final complet intégrant le déroulement de l'atelier, les résultats, les propositions et les conclusions.

### **4. RESULTAT ATTENDUS**

À la fin de la formation :

- Produire un ensemble de notes structurées et organisées, alignées sur la table des matières du protocole, facilitant leur intégration directe dans la version finale du document (PV) ;
- Identifier et formaliser, à l'issue de l'atelier, des recommandations, bonnes pratiques et « success stories » partagées par les participants ;

- Rédiger un rapport final complet et cohérent, retraçant le déroulement des deux journées, les résultats des échanges, les propositions formulées et les conclusions générales.

## 5. PUBLIC CIBLES

L'atelier de rédaction du protocole de coordination pour l'inclusion des enfants ayant des TSA en milieu scolaire ordinaire réunira principalement les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive, il vise à garantir une représentation intersectorielle équilibrée, propice à une co-construction concertée et partagée du protocole

## 6. METHODOLOGIE DE LA MISSION

La mission du/de la rapporteur(se) s'appuie sur une démarche structurée en trois phases :

- Préparation ;
- Documentation pendant l'atelier ;
- Rédaction après l'atelier.

Cette méthodologie garantit une collecte exhaustive des informations et une production finale cohérente et fidèle aux échanges.

### Phase de préparation (avant l'atelier) :

- Réunion de cadrage : se coordonner avec l'équipe organisatrice pour clarifier les attentes, le déroulement de l'activité, les livrables et les modalités de restitution ;

Prendre connaissance de l'ensemble des documents de référence :

- Table des matières validée du protocole ;  
➤ Objectifs de l'atelier ;

- Élaborer des outils de prise de notes adaptés (grilles thématiques, canevas par chapitre, tableau pour les travaux de groupe) ;

### Phase de collecte et documentation (pendant l'atelier) :

- Assurer une présence active durant l'ensemble des séances plénières et des groupes de travail.  
➤ Documenter de manière exhaustive :  
a) Interventions ;  
b) Echanges ;  
c) Décisions ;  
d) Recommandations ;

- e) Points de vigilance et de divergence ;
- f) Productions des participants ;
- g) Success stories, etc.
- h) Organiser les informations en temps réel, en les classant selon la structure du protocole (chapitres, sous-chapitres, thématiques) ;
- i) Demander des clarifications auprès du facilitateur ou des intervenants lorsque nécessaire pour assurer l'exactitude des contenus.

#### **Phase de synthèse et rédaction (après l'atelier) :**

- Structurer les notes brutes en suivant rigoureusement la table des matières du protocole ;
- Documenter les recommandations, les bonnes pratiques et les « success stories » identifiées ;
- Rédiger un rapport final complet en français ;
- Soumettre une version draft du rapport ;

Produire la version finale en formats Word et PDF.

#### **7. LIVRABLES**

- Rapport final de l'atelier version Word et PDF en Français
- Annexes si existantes
- Liste de présence.

#### **8. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant(e) doit posséder une connaissance des programmes d'inclusion des enfants ayant des troubles du spectre autistique, ainsi que du contexte régional et national relatif aux questions liées à l'autisme.

Une expérience dans la rédaction de rapports d'ateliers / de réunions.

Formation supérieure d'au moins bac + 3, de préférence dans les domaines des sciences de l'éducation, de la psychologie, des Sciences sociales ou dans tout autre domaine équivalent.

#### **9. DUREE ET LIEU D'EXECUTION ;**

La mission devra être réalisé sur une durée qui ne dépasse pas 1 mois répartis entre les phases suivantes :

Période (jour)	Phase	Activités clés	Livrables intermédiaires
S1	Cadrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de cadrage avec l'équipe de HI pour valider les objectifs, le contenu et les modalités logistiques de l'atelier ;</li> <li>- Signature du contrat et ajustement éventuel du programme selon les besoins identifiés.</li> <li>-Partage de table de matière</li> </ul>	Tables de matière
S2	Participation à l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer les prises des notes et les contenus recueillis selon la table de matière du protocole, afin de faciliter sa rédaction finale ;</li> <li>-Elaborer les recommandations et les bonnes pratiques ainsi que les succes story soulignées par les participants ;</li> </ul>	Prise de notes
S3	Finalisation et restitution	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rédaction et mise en forme des livrables finaux :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport final de l'atelier version word et PDF ;</li> <li>- Annexes si existe ;</li> <li>- Liste de présence.</li> </ul>
S4	Transmission des documents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission officielle des documents à HI et échanges éventuels pour validation finale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de formation complet ;</li> <li>- Supports pédagogiques utilisés ou produits durant la formation</li> </ul>

- Date indicative de démarrage : Décembre
- Date indicative de fin de la mission : Décembre
- Lieu(x) d'exécution : Grand Tunis

## 10. CRITERES DE SELECTIONS

Critères d'évaluation des candidatures	Points
<b>Une maîtrise solide des thématiques inclusion et autisme</b>	<b>30</b>
<b>Expertise technique en rédaction et en structuration des procès-verbaux et des rapports de réunions</b>	<b>30</b>
<b>Offre financière</b>	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

La ou les propositions présentant un score technique supérieur au niveau minimum requis pourront faire l'objet d'échanges entre le commanditaire et le soumissionnaire en vue d'améliorer la qualité de la méthodologie proposée. Ces échanges pourront se dérouler avant la décision finale d'attribution.

## 11. OFFRE FINANCIERE, MODALITE DE PAYEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

### 11.1 offre Financière

Le prix proposé doit être ferme et définitif pour toute la période de validité de l'offre (un mois à partir de la date de soumission) et ne peut être en aucun cas surenchéri de taxes, charges ou autre.

Le prix agréé constitue une obligation contractuelle.

### 11.2 Modalité de facturation et de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation.

Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans les trente 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI

### 11.3 Remboursement de frais

L'offre financière proposée par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué, l'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent.

Le prestataire prendra à sa charge tous les frais et dépenses engagés pour l'exécution des prestations objet du présent contrat.

## 12. PENALITE DE RETARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

## 13. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

## 14. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit contenir au moins les documents suivants :

- RNE/Patente
- Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport pour le représentant légal
- Offre financière
- Plan de travail

## 15. DEPOT DES OFFRES

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante [appel-offres@tunisie.hi.org](mailto:appel-offres@tunisie.hi.org), au plus tard le 14/12/2025, avec la mention « Rapporteur/se de réunion de travail réflexion pour la rédaction du protocole de coordination pour l'inclusion des enfants ayant des TSA en milieu scolaire ordinaire » en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

## 16. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.